

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
167	Arrêté interdisant la circulation sur la VC n° 3 « rue des écoles » le samedi 7 décembre 2024	03/12/2024

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-4 relatifs à la police et à la sécurité publique,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,
Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité dans la traversée du Village en raison de la fête des lumières organisée le samedi 7 décembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera interdite sur la V.C. n° 3 « Rue des Ecoles », entre le carrefour avec la rue de la Mairie et le carrefour avec la rue Mouret, le samedi 7 décembre 2024 de 13h à 22h30.

Une déviation est mise en place par les voies communales n° 7 (rue de la Mairie), n° 4 (chemin des Cimes) et n° 17 (Rue Mouret).

ARTICLE 2

Mme la Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 3 décembre 2024.

Mme la Maire,
Edith RUCHON

